

Le diocèse

L'Eglise catholique en Charente

Les limites du diocèse d'Angoulême correspondent au territoire du département de la charente (16)

Bref aperçu historique

L'ancien diocèse d'Angoulême fondé par Saint-Ausone comprit d'abord la « civitas », puis le territoire de l'Angoumois. Avant la Révolution, il comptait 180 paroisses.

Au Concordat de 1801, le siège de Périgueux fut uni à celui d'Angoulême, mais disjoint par la Restauration de 1822.

À l'ancien diocèse d'Angoulême ont été agrégées quarante-quatre paroisses du diocèse de Limoges, trente-huit de celui de Périgueux, soixante-huit de celui de Poitiers et plus de cent de l'ancien diocèse de Saintes.

Quelques éléments de statistique diocésaines

(Renseignements généraux au 30 novembre 2010)

- La circonscription du diocèse correspond au département de la Charente (16)
- Superficie: 597 175 hectares, 5 971, 75 km2
- Population légale (recensement INSEE 1er janvier 2009) : 347 037
- Arrondissements (Angoulême, Cognac, Confolens): 3
- Cantons: 35Communes: 404
- Églises (sauf chapelles d'hôpitaux et de communautés) : environ 460
- Paroisses
- Paroisses ayant fourni régulièrement des registres 1891-1991, avec C. H : 373
- Nouvelles paroisses, érigées depuis 1983 : 34
- Paroisses anciennes absorbées : 272
- Secteurs paroissiaux et paroisses seules non encore restructurées
- En nouvelles paroisses : 61
- Paroisses avec registres, au 31 décembre 2010 : 85
- Paroisses résidentielles (avec un prêtre sur place) : 29
- Doyennés : 5

©2025 - Diocèse d'Angoulême - 02/12/2025 - https://charente.catholique.fr/le-diocese/